

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30364**

Intitulé

Chef d'équipe de maintenance en aérostructure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère des armées

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'EFSoAA, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254r Contrôle des structures et soudures

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Chef d'équipe de Maintenance en aérostructure supervise et optimise la production. Il conduit les travaux de chaudronnerie, de soudage ou de peinture sur des éléments de structures des avions. Il contrôle la conformité d'application des procédures qualité de fabrication ou de réparation. Il renseigne les supports de suivi et de traçabilité des contrôles et des produits en fonction des normes qualité, cahier des charges. Il coordonne une équipe de travail.

Conseiller technique du commandement en matière de réparation structurale, il intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés à la sécurité des vols. Il doit faire respecter les consignes garantissant la qualité et participer à la démarche de prise en compte des facteurs humains de l'entreprise. Il travaille en étroite collaboration avec le service contrôle. La langue internationale lue et écrite est l'anglais technique simplifié.

Ces activités sont les suivantes :

Conception-Méthodes

Gestion de production

Gestion de non-conformité - Dysfonctionnement

Qualité-Traçabilité

Gestion d'une équipe

Le titulaire de la certification est capable de :

Le titulaire est capable de :

- Réaliser, rédiger un document technique en utilisant tous supports, schémas et descriptifs
- Conseiller et proposer
- Produire
- Planifier la maintenance
- Mettre en œuvre des moyens de contrôle et d'analyse
- Choisir et conduire des essais ou des mesures
- Vérifier l'approvisionnement des postes de travail
- Recenser des non-conformités et dysfonctionnements
- Mettre en œuvre les moyens de protection des locaux et des avions en toute sécurité pour le personnel et le matériel.
- Réaliser de la veille réglementaire.
- Garantir la traçabilité.
- Mettre en œuvre une dynamique de groupe par une répartition des travaux à réaliser

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein du ministère de la Défense et des anciens combattants, le détenteur de la certification exerce dans le secteur de la maintenance aérostructure allant de la petite à la grande structure (de 60 à 1500 personnes), dans un hangar de maintenance, en atelier.

Dans le secteur civil, ce métier s'exerce au sein d'entreprises industrielles, en relation avec différents services et intervenant (maintenance, méthodes, qualité...), sous l'autorité d'un responsable de chaîne d'assemblage ou d'un responsable de production. De façon plus autonome, au sein des PME-PMI de maintenance, il peut exercer des activités concernant, à la fois, la réparation des dommages et l'organisation du travail de techniciens et opérateurs.

L'essentiel des emplois existe dans les entreprises où prédominent les activités suivantes :

- la fabrication des pièces de structure et l'assemblage des sous-ensembles ou des ensembles,
- la construction ou la transformation des avions,
- la maintenance y compris les grandes révisions périodiques,
- la réparation ou modification de pièces de structure, de sous-ensembles ou ensembles.

La qualification de chef d'équipe de maintenance en aérostructure renvoie au sein du ministère et dans le secteur civil aux emplois de :

- Technicien supérieur en structure et chaudronnerie aéronautique
- Technicien supérieur aéromobilité structure des avions
- Chef mécanicien d'atelier de fabrication
- Contrôleur assemblage aéronautique
- Chef mécanicien structure aéronautique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2902 : Chaudronnerie - tôlerie

H3203 : Fabrication de pièces en matériaux composites

H2901 : Ajustement et montage de fabrication

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire (sous réserve des conditions de recrutement en vigueur) est exigée par le Ministère de la Défense pour exercer cet emploi au sein de l'armée de l'air.

Réglementation relative aux aéronefs : La norme FRA 66 :

La commission européenne a établi de nouvelles règles pour le maintien de navigabilité et la maintenance des aéronefs. Ce règlement communautaire est entré en vigueur par étapes, à compter du 28 septembre 2008.

Tous les domaines d'emplois relatifs aux aéronefs d'état et plus particulièrement aux aéronefs militaires, mais aussi ceux relatifs au matériel d'environnement au sol et à l'infrastructure électronique des aérodromes, n'ont pas d'items correspondants dans cette réglementation.

Un règlement FRA s'inspirant fortement du règlement Européen définit les formations, les procédures de travail et les niveaux propres aux aéronefs d'état. C'est dans ce cadre que les modules 18A (spécificités militaires - avion), 18B (spécificité militaires - hélicoptère) de la FRA 66 ainsi qu'une partie spécifique métier (mise en œuvre, ressources humaines, contrôle de gestion du matériel, ...) ont été créés pour couvrir les domaines spécifiques aux aéronefs militaires alors que certains items (équipements de distraction passagers, installation galeries, structure bois, ...) ne sont pas retenus.

Seule, la certification professionnelle par formation valide l'obtention de la norme FRA 66.

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

La certification comporte 4 unités :

- Conception-Méthodes
- Gestion de production
- Qualité - Traçabilité
- Gestion d'une équipe

Dans le cadre de la formation

Chaque composante est évaluée par des épreuves écrites et par des évaluations continues en travaux dirigés ou pratiques.

Pour un parcours VAE, le jury évalue les connaissances et compétences du candidat sur dossier (expérience en entreprise) et entretien.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Conseil d'instruction par délégation du jury de certification : Président : le commandant d'école ou encore cadre de formation (directeur de l'enseignement) Membres : collège de cadres ou formateurs, en tant que de besoin, désignés par le commandant de l'école.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Conseil d'instruction par délégation du jury de certification : Président : le commandant d'école ou encore cadre de formation (directeur de l'enseignement) Membres : - collège de professionnels pour au minimum un quart du nombre total du jury (50% responsable(s) hiérarchique(s) dans l'emploi et 50% titulaire(s) de la certification - collège de formateur(s)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef d'équipe de maintenance en aérostructure" avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 17 avril 2023.

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef d'équipe de maintenance en aérostructure" avec effet au 21 avril 2009 jusqu'au 7 août 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Changement d'intitulé à compter du 30 juillet 2002 : 'Technicien supérieur de maintenance en structure aéronef'.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Chef d'équipe de maintenance en structures d'aéronefs'. Titre délivré par l'Armée et l'air et par l'Armée de terre.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 31 janvier 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant révision des titres homologués. Homologation sous l'intitulé 'BS de structures des aéronefs', niveau IV

Arrêté du 23 août 1990 publié au Journal Officiel du 15 septembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Mécanicien structures', niveau IV.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

10 personnes

Autres sources d'information :

[www.defense-reconversion.fr /Offres de services/VAE](http://www.defense-reconversion.fr/Offres%20de%20services/VAE)

[www.defense.gouv.fr/Recrutement et formation/Recrutement](http://www.defense.gouv.fr/Recrutement%20et%20formation/Recrutement)

Lieu(x) de certification :

Ministère des armées

14 rue Saint Dominique

75007 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole de formation des sous officiers de l'Armée de l'air (EFSOAA) - 17133 Rochefort

Historique de la certification :

Certification précédente : Chef d'équipe de maintenance en aérostructure